



**INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT
DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE
PPCMOI – 105-K, avenue Guindon**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire portant sur le second projet de résolution concernant une demande faite en vertu du *Règlement 615-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard **le 28 avril 2026**.

L'objet de cette demande vise à autoriser :

- l'occupation du bâtiment principal par les usages « établissements exploitant les jeux et les loteries (c6h) » ainsi que « commerce de divertissement (c6a) »;



L'immeuble est dans la zone concernée : CP 256

Les zones contiguës à la zone de l'immeuble sont : CP 246, H 247, H 248, CP 251, CP 254, CP 255, CP 323, CP 334, CP 335, HS 401, H 402, CP 403 ;

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le projet de résolution dont l'objet est décrit ci-haut peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin que cette résolution soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition du projet qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la greffière au plus tard le **28 avril 2026** à 16 h 45;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville au 1, place de la Mairie, aux heures habituelles de bureau.



AVIS PUBLIC

INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE PPCMOI – 105-K, avenue Guindon

ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de résolution ainsi que le plan de zonage identifiant l'immeuble visé peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville ou, sur rendez-vous, au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville au 1, place de la Mairie, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 20 avril 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA